



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2025.121

Mise en ligne : 16/09/2025

OBJET **Contrat de location d'un emplacement de stationnement n°153
situé au parking du Prieuré, rue Paul Laguesse à Chessy conclu
avec Monsieur ROUX Alexis.**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application,
notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai
2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans
le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des
collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-04-04 en date du 14 avril 2023 relative à la
redevance d'occupation des parkings et loyers des garages communaux ;

Considérant La disponibilité de l'emplacement n°153 situé dans le parking du Prieuré
rue Paul Laguesse à Chessy et la demande d'emplacement formulée par
Monsieur ROUX Alexis ;

Décide **Article 1^{er}**
D'établir un nouveau contrat de location à Monsieur ROUX Alexis, pour
l'emplacement n°153, situé au parking du Prieuré rue Paul Laguesse à
Chessy. Cet emplacement est exclusivement à usage de stationnement
pour véhicule.

Le loyer mensuel est établi à 35.62 € TTC.

Article 3
Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 15 septembre
2025.

Article 4
La recette est imputée au budget de la Commune.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 12 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250916-DEC_2025_121-CC
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025

Registre des décisions du maire · 2025

9.1 Autres domaines de compétences des communes

Décision du maire n° 2025.121

Notifié le

Le maire,
Olivier BOURJOT

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250916-DEC_2025_121-CC
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025